L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1ER DECEMBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, 181 rue de Chartres, et No 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 1er DECEMBRE.

ARRIVEE DU GENERAL TAYLOR.

C'est avec un vif plaisir que nous annonçons l'arrivée du brave "*Rough and Ready.*" Il est venu de la Baize sur le vapeur Mary Kingsland, où s'est embarqué ce comité nommé par les trois Municipalités. Le Général, accompagné de son état-major, a descendu sur l'habitation du colonel Maunsel White, son vieil ami, où il a été reçu par un grand nombre d'habitants du voisinage, puis il s'est rembarqué et a été conduit jusqu'aux Casernes, où l'attendait sa famille.

Nous apprenons que demain, à midi, le général Taylor arrivera en ville, accompagné du comité.

RÉCEPTION DU GÉN. TAYLOR.

Ce matin, à 11 heures précises, les Marshals se réuniront au bureau du Maire, où les écharpes seront prêtes à être délivrées.

C. A. LABUZAN, Grand Marshal.

LE FEUILLETON.—Nous avons reçu quelques numéros nouveaux de *Joseph Balsamo*; ils ont augmenté notre provision, et nous reprendrons demain la publication de cette œuvre si intéressante que l'actualité du discours de M. Clay et des nouvelles nous avait seule forcé d'interrompre.

COURSES.—La campagne d'automne du Jockey Club de la Nouvelle-Orléans commence aujourd'hui sur le beau champ de courses de Bingaman à Alger, qui, grâce au beau temps, se trouve dans le meilleur état possible. Il y aura aujourd'hui deux courses: trois chevaux sont inscrits pour la première et cinq pour la seconde. On fait à l'avance de grands éloges des concurrents qui sont tous d'excellente race. L'inauguration des courses d'automne promet donc d'être des plus brillantes.

LA LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE de Charleston à Columbia a dû être achevée ces jours derniers; et elle sera bientôt en activité. Elle sera poussée de Columbia à Petersburg, et sera prête sur ce point vers le 1er janvier prochain.

JOHN QUINCY ADAMS est arrivé dernièrement à Washington. On assure qu'il est en faveur de l'annexion de tout le Mexique aux Etats-Unis. S'il en est ainsi, on peut être bien sûr qu'en même temps il s'opposera à l'introduction de l'esclavage dans ce pays.

LE STEAMER UNION.—Il paraît que ce steamer français, dans son dernier voyage de New-York au Havre, a essuyé deux ouragans terribles, l'un sur le banc de Terre-Neuve, qui a duré cinq jours, et l'autre au-delà des Açores, qui a [illegible] des chaudières et à cause de [illegible] On lit à ce sujet dans le *Journal de Cherbourg*:

"Le paquebot transatlantique *Union*, mouillé depuis quelques jours sur notre rade, est entré vendredi [illegible] dans le port militaire. Les avaries qu'il a faites à ce navire dans son dernier voyage [illegible] la forme se réparer. L'*Union*, nous assure-t-on, ne pourra pas reprendre son service avant deux mois."

Le départ de l'*Union* contrarie cependant à être annoncé pour le 10 novembre sur ces journaux du Havre. Peut-être un des autres steamers prendra-t-il sa place.

☞ M. SHIELDS, graveur, rue du Camp No 7, vient de graver sur de petites bandes de [illegible] le portrait du général TAYLOR. [illegible] "*Rough and Ready*," puis au-dessous [illegible] "Encore un peu de raisin, capitaine Bragg." La ressemblance [illegible] dans une grande [illegible] que ce portrait [illegible] de Buena Vista.

PLUMES EN OR.—Nous avons essayé de nouvelles plumes d'or à bec de platine qui se vendent au Magasin de papeterie de M. Tyler, rue du Camp, No. 39, et ce sont sans contredit les meilleures que l'on puisse employer. Elles unissent [illegible] la fermeté des plumes d'acier; et de plus elles ont l'avantage de durer des années tandis que ces dernières durent à peine quelques jours. Ces plumes portent le nom de "Richelieu Diamond pointed pens."

UNE PERTE PELLE.—Nous avons reçu par le *Journal du Commerce* [illegible] 1846 [illegible] retourne et commis dans le commerce."

NORFOLK.—L'établissement du *Beacon* de Norfolk a été consumé par le feu dans la nuit du 20 novembre. On croit que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire. La maison et le matériel du journal ont été complètement détruits; les éditeurs n'ont pu sauver que leurs livres.

EUROPE.

ARRIVÉE DE L'ACADIA.

Le navire à vapeur *Acadia*, parti de Liverpool le 4 novembre, est entré à Boston, ainsi que nous l'avons dit dans notre [illegible] 20 dans la journée; et nous a transmis nos journaux français jusqu'au 1er novembre. Nous n'avons à récapituler que l'histoire d'une seule semaine puisque nos dernières nouvelles [illegible] jusqu'au 24 octobre. Les nouvelles commerciales d'ANGLETERRE donnent encore les nouvelles politiques, et nous en empruntons un bon résumé à l'un de nos confrères de New-York. La FRANCE n'offre cette fois presque rien à relever. M. Duchatel n'est point sorti du ministère, malgré les prédictions des devins politiques qui rêvent toujours des crises ministérielles. Le duc de Dalmatie ne semble pas devoir jouir longtemps de la dignité de maréchal général. Les correspondances, comme on le verra, affirment qu'il est bien malade. On n'en peut dire autant de la France qui paraît dans une sécurité remarquable, surtout lorsqu'on la compare à l'Angleterre, qui souffre à peine de la crise sous laquelle succombe sa rivale, et tout porte à croire que l'emprunt se réalisera sans grande difficulté. On y a peu de préoccupations sérieuses pour le moment, que l'on s'inquiète du choléra, qui est encore bien loin. Les pessimistes s'effraient de l'approche de ce redoutable voyageur, mais les gens sensés remarquent que sa marche n'est pas tout à fait la même qu'en 1832 et que sa malignité d'à présent est loin d'être aussi grande. Le gouvernement français, n'ayant que peu de soucis à l'intérieur, peut s'occuper de ses relations étrangères, où sa position est loin d'être mauvaise. Il voit avec plaisir Narvaez s'affermir en Espagne, en dépit de M. Bulwer; et en SUISSE, son envoyé, M. Bois-le-Comte, mène une conduite [illegible] ne l'aurait supposé d'après le langage des feuilles ministérielles et d'après les envois d'armes qui avaient été faits au Sonderbund. L'ambassadeur français intervient activement pour empêcher une rupture imminente, et [illegible] lutter contre la mauvaise volonté des députés du Sonderbund qui montrent un entêtement [illegible] même ou la diète témoigne [illegible] les plus pacifiques. On voudrait [illegible] que cette intervention sera efficace, mais [illegible] tant les esprits sont en effervescence [illegible] préparatifs militaires sont avancés.

La SUISSE est donc dans cet état d'anxiété qui précède [illegible] de la guerre civile. L'ESPAGNE, [illegible] tout à fait tranquille, offre cependant [illegible] assez rassurant. La révolution [illegible] opérée par Narvaez, semble avoir [illegible] qui étonne le pays, et la surprise [illegible] d'en prendre son parti. Un [illegible] a eu lieu seulement dans le ministère. Soit pour ménager quelques susceptibilités, soit pour se donner plus de liberté d'action, Narvaez a cédé le portefeuille des affaires étrangères au duc de Sotomayor, mais il a gardé la présidence du conseil. Il n'y a donc rien de changé de ce côté.

Il n'y a rien de changé non plus en ITALIE. Le pape se montre toujours grand, noble, généreux, bienfaisant. Le grand duc de Toscane continue à se faire aimer, on se défie comme par le passé des bonnes intentions du roi de Sardaigne, et l'on a l'œil sur les Autrichiens qui ne bougent pas de Ferrare. Le roi de Naples paraît avoir momentanément triomphé de l'insurrection; mais gare à l'infaillible réaction qui sera tôt ou tard la suite des sévères exécutions qu'il a permises ou ordonnées! Nous donnons du reste sur tous les points que nous ne faisons que toucher ici, des détails que nous puisons dans les feuilles françaises.

ANGLETERRE.

Crise financière. — Une phase nouvelle vient de se produire dans la crise commerciale et financière, dit le *Courrier des E.-U.* Le gouvernement anglais s'est enfin décidé à intervenir, et dans une lettre datée du 25 octobre, le ministère, par l'organe de lord John Russell et de sir Ch. Wood, a engagé la banque d'Angleterre à transgresser les rigoureuses limites imposées à ses opérations par la loi de 1844, promettant de soumettre au parlement sous le plus court délai, un bill d'indemnité au sujet de cette infraction. En conséquence, le conseil de direction de la banque est revenu le même jour sur l'exclusion à l'escompte prononcée contre les billets ayant plus de 90 jours à courir, et a voté la décision suivante:

"Résolu que le taux *minimum* d'escompte sur les billets ayant plus de 95 jours à courir sera de 8 0/0, et que des avances seront faites sur lettres de change, actions, bons de l'échiquier, et autres garanties approuvées, en sommes qui ne pourront être moindres de £2000, et pour des périodes qui seront fixées par les gouverneurs, au taux de 8 0/0 par an."

L'effet de cette mesure, qui rouvrait au commerce une porte de salut, a été électrique, et les cours de la bourse s'en sont ressentis d'une manière notable. Les fonds ont remonté de 2 à 3 p. 0/0 et quelques actions de chemins de fer ont regagné jusqu'à dix et douze liv. st. La mesure a toutefois été diversement appréciée par la presse; tandis que le *Chronicle*, le *Post*, et le *Herald* félicitaient le gouvernement de s'être décidé à intervenir, le *Times* publiait des réflexions dans lesquelles il prédit à cette résolution de désastreuses conséquences dans un prochain avenir. Suivant lui, une aisance factice dans les affaires, l'oubli de toute prudence, d'abord, puis bientôt des embarras plus graves et plus sérieux que jamais, l'abus du papier, et enfin la suspension totale des paiements en espèces, tel sera le résultat du nouvel état de choses. Le *Manchester Guardian* envisage aussi l'avenir avec quelque appréhension. Le *Daily News*, au contraire, a entonné, sur les débris de la loi de 1844, le panégyrique d'une circulation de papier sans restriction aucune. Au milieu de ces opinions diverses, le cabinet a senti lui-même la grave responsabilité qu'il encourait, et a décidé que le parlement se réunirait le 18 novembre *pour l'expédition des affaires*; il se propose, dit-on, de soumettre la question financière à la chambre des communes dès le début de la session, et aussitôt les formalités d'installation accomplies.

Du reste, les premiers effets des concessions de la banque n'ont pas tardé à être neutralisés. De nouvelles et importantes faillites sont venues rappeler qu'il ne fallait pas trop se hâter de se livrer à la confiance. En tête de la liste de ces sinistres figure le nom de quatre institutions de crédit: celui de la *North and South Wales Bank* de Liverpool, forcée de suspendre ses paiements par suite d'une panique qui a fait rentrer dans ses caisses une immense quantité de son papier; et les banques locales de Salisbury, Shaftesbury and Hindon, et Shrewsbury. Parmi les déconfitures particulières, on cite, à Londres, les maisons Scott, Bell & Co, J. P. Howard & Co, Coates et J. Curtis. Les agents de la *Union Bank* de Calcutta ont, en outre, refusé d'accepter les traites de cette institution, et l'on craint que cette circonstance, jointe aux pertes énormes [illegible] par le commerce de l'Inde, n'ait un retentissement funeste.

A Manchester, trois maisons importantes ont suspendu leurs opérations: celles de MM. Robert Gardner, R. et F. Fairbridge et Martin et Hartwright. On y compte en outre quelques autres sinistres moins importants.

Sur le continent, Gênes, Trieste, Lisbonne et Gand ont eu leur part de désastres; mais le plus considérable de tous paraît être celui de la maison française Rixe & Cie, à Saint-Pétersbourg, qui laisse, dit-on, un passif de 2,200,000, et dont la chute a produit d'autant plus de sensation que l'empereur avait autorisé la banque de Saint-Pétersbourg à venir en aide à tous les négociants qui pouvaient établir leur solvabilité.

De tout ceci, il est résulté que le marché monétaire a reperdu bientôt une partie de l'avance qu'il avait prise; d'un autre côté, les cotons ont repris leur tendance constante à la baisse, et au dernier moment, paraissent plus marquée que jamais. Les céréales seules ont éprouvé un mouvement de hausse, motivé sans doute par les craintes sérieuses que l'on commence à concevoir sur l'insuffisance des subsistances pour l'hiver [illegible] prochaine.

Des comtés du Lancashire et de l'Irlande annoncent, du reste, comme presque inévitable, le retour des calamités de l'année dernière. La crise désastreuse qui vient de décimer le commerce en Angleterre [illegible] grand nombre de bras [illegible] du travail, menace [illegible] la détresse, la famine et les désordres. Dieu protége l'Irlande!

FRANCE.

FAITS DIVERS.—La banque de France a fait pour la première fois, le 29 octobre, dans ses paiemens au public, l'émission des billets de 200 fr.

Ces coupures, qui ont la forme et la grandeur des anciens billets de banque de 500, sont tirées sur des papiers couleurs orange; dans le corps du papier se trouve reproduite la formule 200 francs écrite en chiffres ombrées; la gravure de cette formule est entièrement faite et parait à l'abri de toutes les contrefaçons.

Quelques-uns de ces billets ont circulé à la bourse et attiraient l'attention des habitués. On a fait une prime assez forte aux porteurs de ces billets.

—La Banque de France a fait encaisser, le 30 octobre, une des plus fortes échéances de l'année; et elle a été obligée d'employer un grand nombre de porteurs extraordinaires qu'elle avait pris à la banque.

On évalue à plus de 15 millions la masse des billets de 200 fr. qui ont été émis dans les deux journées des 29 et 30 octobre. Il paraît que le chiffre total de l'émission sera de 25 millions, ainsi qu'on l'avait annoncé.

—On donne comme certain que le gouvernement vient de décider qu'un projet de loi serait présenté aux chambres, dans la première session, pour abroger la loi du 4 janvier 1816, qui exclut que l'empereur Napoléon et tous les membres de sa famille, ainsi que leurs descendants, seront à jamais proscrits du territoire français. Le ministère n'est décidé à prendre l'initiative de cette mesure, parce qu'il s'est aperçu que plusieurs membres de la chambre devaient faire une proposition dans ce sens, et qu'il a acquis la certitude que cette proposition serait favorablement accueillie.

—Les nouvelles qui arrivent de Soult-Berg continuent à être mauvaises; elles ont même été répandues dans le pays, et y ont causé une certaine émotion. On s'y attend presque à un événement prochain, et l'on assure que quelques précautions ont été prises. Des avis ont été adressés à des membres de la famille du maréchal général. La santé de l'ex-président du conseil est, en effet, dans un déplorable état. Il est atteint, depuis bien des années, d'une maladie de la vessie; quelques-uns disent qu'il s'agit d'une paralysie, que l'on regarde comme incurable.

Le malade est souvent en proie aux souffrances les plus cruelles. Ce qui a donné l'éveil à l'attention publique, depuis quelques jours, c'est que le maréchal se montrait à peine, qu'on a brûlé beaucoup de papiers au château, et que la correspondance avec Paris est devenue très active. On dit que le maréchal a dicté beaucoup de notes de souvenirs, et qu'il a fait rédiger un grand nombre de cahiers.

ESPAGNE.

Nous lisons dans une correspondance particulière de Madrid, publiée par l'*Indicateur*, de Bordeaux:

"Malgré la réconciliation des royaux époux, chacun vit de son côté, et on les a vus rarement ensemble en public. On augure très-mal de cette froideur, et le roi se montre très-méfiant, parce qu'il s'aperçoit que l'éloignement de Serrano a été combiné pour faciliter la réconciliation; mais qu'à la réunion des chambres, et sous le prétexte d'y assister comme sénateur, Serrano rentrera nécessairement à Madrid.

"On parle de faire voyager la reine, pour avoir un prétexte de gouverner, en attendant, par un conseil de régence. Ce fait coïncide avec le fait d'une réunion des notabilités du parti modéré qui vient d'avoir lieu; et dans laquelle on aurait déclaré que le trône n'inspirait pas la confiance que le pays était en droit d'attendre; que pour sauver la monarchie, et dans l'intérêt bien entendu du parti modéré, il fallait s'appuyer franchement sur les institutions et les cortès; que le gouvernement devait être obligé, à l'avenir, de convoquer les chambres tous les ans, le 1er octobre; qu'une commission permanente devait être nommée pour exécuter cette mesure; qu'il faudrait empêcher le gouvernement de dépenser un *real* au-dessus des sommes votées par les chambres, et sans l'autorisation préalable de celles-ci; qu'enfin, il fallait mettre un terme à cette prodigalité de titres et de décorations, qui ne devaient être accordées que dans certains cas, pour services rendus, et non pas comme des faveurs émanées des ministres pour leurs amis ou créatures, etc. Il paraît que MM. Sartorius, Pidal, Bravo, Marcillo et Martinez de la Rosa, assistaient à cette réunion.

"Mme Mugnoz et Narvaez ne paraissent pas être dans le meilleur accord: la première voudrait faire rentrer dans le ministère quelques créatures à elle, et même, son époux Mugnoz. Cette prétention est absurde, pour ne pas dire autre chose."

GRECE ET TURQUIE.

—Le bateau à vapeur l'*Hellespont*, parti de Constantinople le 12 courant, a mouillé le 22, à Marseille.

Les affaires d'Orient sont toujours sous l'empire d'un pénible *statu quo*. On s'attendait à Constantinople au renversement du cabinet grec; on prétendait que M. Metaxa avait été chargé de reconstituer un ministère. "Nous n'avons pas besoin de dire, lisons-nous dans le *Nouvelliste*, que ces droits n'ont pas le moindre fondement. Le ministère grec n'a pas cessé de suivre la sage impulsion qu'avait su lui imprimer feu M. Coletti; les difficultés sont grandes, nous ne nous le dissimulons point, mais le concert qui règne entre les chambres et le gouvernement contribuera puissamment à les surmonter."

RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 17 octobre, à la *Gazette universelle de Prusse*:

"Le choléra fait de nouveaux progrès sur les deux routes qu'il suit en Russie; il vient d'éclater dans les gouvernemens de Simbirsk, de Kasan, de Ninji Novogorod, de Riasan, de Poltawa et de Tamboff. Jusqu'ici, il ne paraît pas vouloir se propager du côté de la Podolie et de la Gallicie, et même il semble avoir fort peu d'intensité de ce côté. Dans cette direction, il ne s'est montré que sur un point; c'est à Jekaterinoslaf, où il a franchi le Dnieper, sans compter la Georgie, la Caucasie et le pays des Cosaques de la mer Noire, il règne dans seize gouvernemens. Le 30 septembre, il a éclaté à Moscou.

SUISSE.

—Dans sa séance du 20 octobre, la diète helvétique a entendu M. Korn, député de Thurgovie, et rapporteur de la commission de la diète, qui a donné lecture du projet de proclamation aux gouvernemens et au peuple des sept cantons du *Sonderbund*. "La commission, a-t-il dit, a dû dans cette grave occurence s'expliquer nettement et catégoriquement: elle ne devait pas se borner à exhorter les sept états de l'alliance séparatiste à rentrer dans la voie légale, mais elle devait surtout justifier la majorité de la diète, que l'on accuse à tort, et rassurer les populations de sept cantons, auxquelles on fait accroire que leurs droits politiques et religieux sont compris et attaqués par les arrêtés de l'autorité fédérale."

L'étendue de la proclamation ne nous permet pas de la reproduire; nous nous contenterons d'en citer un passage, qui montre que la diète fédérale, si un conflit malheureux et sanglant doit éclater, parmi les confédérés, veut au moins pouvoir se dire qu'elle a fait tout ce qu'il était humainement et politiquement possible de faire pour y échapper.

"La méfiance, aussi bien que d'injustes préventions, dit la proclamation, ont pu seules vous dicter la conduite que vous avez tenue.

"Vous craignez pour vos droits et pour vos libertés, pour votre future position dans l'alliance fédérale, pour votre foi, pour votre religion.

"Nous vous donnons solennellement l'assurance que la pensée d'attenter à ces biens qui vous sont si chers est bien loin de nous. Comment la diète aurait-elle pu concevoir la pensée d'agir injustement à l'égard des confédérés, qui, la plupart, sont les plus anciens membres de notre confédération?

—La diète fédérale ne veut point opprimer les confédérés; elle ne veut point détruire la souveraineté cantonale, ni renverser violemment les institutions fédérales existantes, ni établir un gouvernement unitaire, ni attenter à vos droits, à vos libertés, à votre religion. Elle préservera plutôt *tous* les cantons contre toute attaque injuste, ainsi que le prescrit le pacte.

"Confédérés! frères! renoncez donc à une alliance, laquelle, en tant qu'elle serait en accord avec l'alliance commune, *ne vous est pas nécessaire*, et qui, si elle y est contraire, est *inadmissible et anti-fédérale*.

"Noubliez pas que de pareilles alliances sont aussi contraires aux alliances les plus anciennes. Le pacte existant vous suffit. Ne restez donc pas dans une position qui a divisé les confédérés en deux camps ennemis, et qui compromet notre liberté et notre indépendance au-dehors.

"Voilà les motifs qui ont dicté nos résolutions. Les représentans fédéraux que nous vous envoyons, suivant l'ancien usage, agiront dans ce sens. Recevez-les amicalement, accordez-leur votre confiance. Songez à la responsabilité que vous assumeriez sur vous, si vous résistiez à nos résolutions, à nos avertissemens. Il dépend de vous de détourner de la patrie les malheurs qu'entraînerait votre résistance. Faites que nous appartenions tous, comme frères et comme confédérés, *à une seule et même alliance.* Nous ne voulons que la justice, la sûreté à l'intérieur et le maintien de l'ordre suivant le pacte. Chers confédérés, prêtez-nous votre concours fraternel pour remplir ces devoirs que nous avons tous juré d'observer.

"Que Dieu conserve et protége notre patrie!"

La discussion s'est engagée, sur cette proclamation, entre les représentans des livers cantons; elle a été très vive. La ligue séparatiste l'a formellement repoussée, et les députés de Fribourg ont même été jusqu'à dire que cette ville ne recevrait pas les envoyés de la diète. La proclamation a cependant été votée par la majorité, qui a également adopté les instructions aux représentans fédéraux. Ces représentans qui ont été envoyés, par un arrêté du 18 octobre, dans les sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zug, Fribourg et Valais, doivent demander aux gouvernements de ces cantons, que la proclamation de la diète reçoive la plus grande publicité possible, et appuyer le contenu de la proclamation par des représentations convenables.

—La diète s'est occupée, dans sa séance du 21 octobre, de la proposition de Zug, l'un des cantons du *Sonderbund*. Elle a été *rejetée*. Zug offrait la dissolution de la ligue, à la condition de rétablir les couvens argoviens, et qu'on ne toucherait plus à la question des jésuites, qu'on ne contesterait pas même à Lucerne, ville fédérale, le droit de les garder.

Ces propositions ne pouvaient pas être acceptées, aussi n'ont-elles obtenu qu'une voix et deux demi voix. Neufchatel, après avoir voté pour, a déclaré s'abstenir. Genève en refère.

—La diète a choisi, pour général en chef de l'armée fédérale, le général Dufour, et pour chef d'état-major le colonel Frey-Herose, d'Arau.

Le général Dufour est natif de Genève; il a fait les guerres de l'empire comme officier du génie, et depuis il préside en qualité de directeur de toutes des fortifications suisses. C'est un officier habile et expérimenté, plein de vigueur et de modération.

—Les représentans fédéraux envoyés à Lucerne sont arrivés le 21 de cette ville et en sont repartis le 23. Le conseil d'état s'étant réuni aussitôt leur arrivée a pris un arrêté, par lequel il a déclaré ce qui suit:

"Les représentans fédéraux seront reçus au nom du gouvernement par l'avoyer. Celui-ci leur déclarera que le grand-conseil a donné à la députation à la diète ses pouvoirs pour traiter les questions fédérales; que, par conséquent, on ne peut ni les mettre en rapport avec le conseil d'état, ni convoquer le grand-conseil, ni leur permettre de publier la proclamation de la diète."

Cet arrêté ajoute que les citoyens du canton qui auraient distribué la proclamation seront incarcérés et *criminellement* jugés. Il annonce, enfin, que tout honneur sera rendu aux représentans fédéraux, qu'on leur donnera une garde d'honneur et un officier d'ordonnance; c'est-à-dire qu'ils seront gardés à vue.

Ce mode de réception a été, en effet, pratiqué à Lucerne; il en a été de même à Fribourg et probablement dans tout le *Sonderbund*.

—Les représentans fédéraux étaient de retour à Berne le 21, ils n'ont pu accomplir leur mission. Les gouvernements des sept cantons ont empêché de communiquer avec la population, et ont refusé de laisser afficher la proclamation votée par la diète.

La diète a tenu le 24 au soir une séance extraordinaire, dans laquelle elle a voté une levée de 50,000 hommes, et pris d'autres mesures importantes.

Voici les dispositions principales du décret rendu dans cette séance:

"Voulant maintenir l'ordre et le rétablir là où il a été troublé, ainsi que sauvegarder les droits de la confédération, la diète arrête ce qui suit:

"1o. Il y aura une mise sur pied de troupes au service de la confédération.

"2o. Les troupes mises sur pied par les cantons qui n'appartiennent pas à l'alliance séparée (*Sonderbund*) passent immédiatement au service fédéral.

"3o. Le conseil fédéral de la guerre est, de plus, chargé de mettre autant de troupes sur pied qu'il le faudra pour que le corps d'armée soit d'environ 50,000 hommes.

"Ces troupes sont tenues à la disposition du commandant en chef et seront disloquées d'après ses ordres.

"5o. Le commandant en chef, général Dufour, est chargé par la haute diète de prendre immédiatement le commandement des troupes appelées en activité de service au nombre d'environ 50,000 hommes, par les résolutions d'aujourd'hui, de les répartir convenablement, de les employer au rétablissement de l'ordre et de la légalité là où ils ont été troublés, au maintien de la considération de la confédération et de son indépendance.

"Dans la répartition des troupes, il aura soin de donner aux troupes des chefs qui méritent leur confiance.

"Le commandant en chef fera sans retard à la diète les propositions qu'il jugera convenables pour l'augmentation des troupes, s'il y a lieu, ainsi que sur les autres vœux qu'il peut avoir à émettre pour l'accomplissement de sa haute mission."

—Pour se conformer aux ordres de la Diète, on s'est mis activement à organiser l'armée et le matériel. L'armée formera cinq divisions qui ont dû être promptement rendus à leurs postes respectifs.

De leur côté les cantons qui composent le Sonderbund ont pris toutes les mesures pour résister; et le général auquel ils ont confié le commandement de leurs forces, leur adresse des proclamations d'une tournure toute biblique.

"Le peuple magnanime et libre des sept cantons catholiques ligués a résolu de maintenir intact sa sainte religion et les anciens droits que lui ont transmis ses ancêtres héroïques. C'est pour les soutenir par vos biens et votre sang que vous vous êtes armés, tandis que les femmes pieuses sont agenouillées dans le temple pour implorer la paix et la victoire du dieu des armées; vous êtes accourus plus joyeux et plus nombreux que jamais sous les mêmes étendards qui flottaient à Murgaten, Sembach et dans d'autres batailles héroïques au-dessus des casques de vos ancêtres. Dieu était alors avec nos pères et il sera aujourd'hui avec nous...."

—Le journal la *Suisse*, organe du parti libéral, regardait le 25 la guerre comme presque inévitable.

"Pour préserver la Suisse d'une collision de plus en plus imminente, dit-il, il ne faudrait rien moins qu'une péripétie, un de ces incidens qui, au théâtre, amènent tout-à-coup un dénoûment imprévu. Par exemple: un bref de Pie IX ordonnant aux jésuites de quitter immédiatement la Suisse et l'abdication de M. Siegwart-Muller, à Lucerne, et de M. Fournier, à Fribourg. Nous disons *abdication* à dessein, car ces deux hommes, surtout sont de vrais potentats, et tous les auteurs de nos discordes civiques, de tous nos malheurs."

A partir du 24, la diète paraît avoir suspendu ses séances; mais, dit la *Suisse* du 27, on annonce que si la diète chôme, le vorort et les autorités militaires se montrent d'autant plus actifs, et que la perspective d'un arrangement que la Suisse libérale pourrait honorablement accepter ne ralentit d'aucune manière les préparatifs déjà bien avancés pour soumettre le *Sonderbund*.

"Les chefs divisionnaires nommés par le général en effet sont à leurs postes.

"En fait de bruits, il en est un autre que l'on fait courir ce matin à Berne, et qui circule même ailleurs: c'est une dépêche de Paris qui serait arrivée, laquelle annoncerait l'intention du ministère français d'intervenir directement nos affaires. On nous mande même de la frontière que trois bataillons d'infanterie légère et trois batteries d'artillerie sont arrivés le 25 à Belfort.

"Nous persistons à croire que tous ces bruits n'ont pas le moindre fondement. Une démonstration aux frontières, cela se peut; une intervention, c'est différent.

"P.-S.— Les tentatives de conciliation ont échoué. Le *Sonderbund* veut résolument la guerre.

"Aujourd'hui, le ministre d'Autriche a demandé ses passeports. Dans sa lettre au vorort, il annonce que son départ ne veut pas dire que l'Autriche ait le projet d'intervenir dans les affaires suisses. La dépêche est très rassurante pour la Suisse libérale."

—Voici quelques extraits de correspondances qui feront connaître assez exactement l'état où se trouvaient les deux partis aux dernières dates:

"Berne, 28 octobre.

"Les préparatifs de guerre se poursuivent avec la plus grande activité. Ce matin déjà plusieurs batteries d'artillerie et de nombreux convois de munitions traversaient notre ville. Néanmoins, tout espoir de conciliation et de paix, nous aimons à le croire, n'est pas encore perdu pour la Suisse. D'une part, l'ambassadeur de France, presse les Etats de l'alliance séparatiste de se conformer aux arrêtés de la diète, exigeant la dissolution du Sonderbund; d'autre part, le représentant de l'Autriche auprès de la confédération helvétique vient de communiquer au vorort qu'il avait reçu l'ordre de son cabinet de se retirer sur un territoire neutre, aussitôt que les hostilités auraient commencé, mais qu'il était en même temps chargé de faire savoir au directoire que les relations amicales entre la Suisse et l'Autriche ne seraient nullement interrompues, et que cette puissance n'interviendrait en aucune manière dans la guerre qui pourrait éclater. Or, cette promesse de l'Autriche, d'observer une stricte neutralité, semblerait devoir être de nature à rendre les sept cantons plus accessibles à quelque proposition conciliatrice. Au reste, les députés du Sonderbund n'ont point encore quitté notre capitale, ce qui aurait eu lieu si la guerre était imminente.

"La diète n'a pas siégé depuis le retour des représentants fédéraux, envoyés aux Etats de l'alliance séparatiste; l'ordre donné hier au soir de la convoquer pour aujourd'hui, a été révoqué bientôt après. Ce matin, les 12 2/2 Etats se sont réunis en conférence secrète pour discuter, à ce que nous avons appris, des propositions de conciliation, faites de la part des cantons du Sonderbund. L'alliance séparatiste serait dissoute sous les conditions: 1o Qu'Argovie rétablirait un des couvents supprimés; 2o que la question de la conservation des jésuites serait soumise au Pape; 3o que la révision du pacte fédéral n'aurait lieu qu'avec le consentement des sept Etats confédérés. Les propositions étaient, disait-on, combattues par Berne et Vaud. Nous n'avons pu apprendre encore les résultats de cette conférence tenue à huis-clos, résultats qui probablement ne sont point définitifs.

"Lucerne, le 28 octobre.

"Nos cantons du Sonderbund prennent de plus en plus une physionomie guerrière propre à suggérer des réflexions sérieuses et graves. En attendant, l'attitude de nos autorités, de nos populations ainsi que de nos milices, reste toujours la même, ferme, résolue. Sans aimer la guerre, on ne la craint pas, et on s'y attend de pied ferme. Le conseil de guerre du Sonderbund et le conseil exécutif sont en permanence. Tantôt arrive une dépêche par terre ou par eau, tantôt on voit un parc d'artillerie escorté par des détachements de carabiniers, tantôt c'est un bataillon qui arrive pour prendre logement en ville, etc.

ITALIE.

DEUX SICILES.—On écrit de Naples, le 21 octobre, au *Nouvelliste*, de Marseille:

"Dans la soirée du 19, le télégraphe a annoncé l'arrestation du baron Longobucco, l'un des chefs de l'insurrection calabraise; il est probable qu'au moment où je vous écris, il a été fusillé. Neuf de ses compagnons étaient parvenus à se jeter dans une chaloupe de la douane, et allaient gagner le large, lorsqu'un détachement de troupes royales s'est mis à leur poursuite. Un combat des plus acharnés s'est alors engagé des deux parts; mais forcés de céder au nombre, les compagnons de Longobucco ont dû se rendre.

"On assure que le roi, après avoir été informé de cette affaire, a envoyé de secrètes instructions à la cour martiale, que nous avions cru dissoute, à tort, afin que le chef fût condamné à mort et ses compagnons aux fers. Je puis vous assurer que les dix personnes mises hors la loi par le général Landi se sont sauvées en pays étranger.

"Des chefs de l'insurrection, il ne reste donc plus à présent que Jean André Roméo, dont on ignore la position, le baron Plotino et son frère, qui sont à la tête d'une bande d'insurgés dans le bois de la Sila. Mais que pourront-ils contre les forces imposantes du gouvernement napolitain? On peut donc considérer aujourd'hui l'insurrection comme terminée, à moins que de nouvelles circonstances imprévues ne viennent la ranimer.

"Mais la fermentation des esprits est loin d'être assoupie. On est venu à bout, par la force brutale, du mouvement réformiste, mais aucune force ne pourra vaincre la révolution morale, qui marche toujours à grands pas. On voit les hommes par le sabre et le canon, mais on ne tue pas une idée! L'idée réformiste a été semée, elle germera, soyez-en sûr; elle triomphera tôt ou tard du régime de compression et de terreur qui essaie vainement de l'étouffer.

"Sur tous les points de la Calabre et des Abruzzes, qui ont été soumis aux troupes royales, les habitans ont vivement à se plaindre. C'est qu'en effet, les soldats, considérant ces contrées comme des pays conquis, se livrent aux plus déplorables excès; il n'est pas de brutalité dont ils ne se rendent coupables contre les personnes et les propriétés.

"Plusieurs journaux ont prétendu à diverses reprises, que San-Angelo et Delcaretto avaient conseillé au roi d'entrer dans la voie des réformes; ce fait est entièrement faux. M. Pietracatella, président du conseil des ministres, seul, a eu le patriotisme et le courage de se faire l'organe des besoins des populations.

"Depuis que M. Pietracatella a effert sa démission, que le roi n'a pas voulu accepter, ainsi que je vous l'ai déjà dit, il s'abstient de convoquer le conseil des ministres.

"Toutefois, quelques personnes espèrent que le roi fera des concessions au pays lorsqu'il aura eu raison du dernier insurgé. Je désire ardemment que cette espérance se réalise; mais je vous avoue que j'y compte peu; car je crois que Ferdinand a souvent répété à l'un de ses secrétaires que sa monarchie était une monarchie pure, et qu'il ne voudrait pas signer d'autres conditions.

"Malheur aux princes qui méconnaissent les besoins et les droits de leur peuple, et qui ne s'appuie pour les gouverner que sur la force brutale!"

TOSCANE ET PIÉMONT.—Des lettres d'Italie apportent les nouvelles de quelques agitations populaires.

D'après une lettre de Florence, du 20, la cession de Fivizzano et de Pontremoli continue à exciter une émotion qui s'accroît tous les jours à Livourne, à Pise et dans toutes les montagnes du Pistojese. Des volontaires de ces diverses localités se sont armés, au nombre de 2,000, et se disposent à prêter, aux provinces menacées, l'appui d'une vigoureuse défense. A ce sujet, il y a eu, dans les montagnes, à Radda, une réunion, imposante; des orateurs ont pris la parole: M. Guitera Vozzi, M. Fabrini, M. Léoni. L'assistance, électrisée par leurs discours, a fait le serment d'une défense jusqu'à la mort. Le gouvernement toscan donne toujours à espérer le rachat de Pontremoli et Fivizzano.

A Nice, d'après une lettre du 22, il y a eu dans la soirée du 21, une manifestation populaire aux cris de: *Vive Pie IX! vive Charles Albert!* On assurait qu'à la suite de cette manifestation, qui a continué dans la journée du 22, M. le général de Maistre gouverneur de Nice, avait donné sa démission.

La lettre de Nice donne comme certains les détails suivans: M. le comte Desambrois, directeur (reggente) de la police à Turin, a été appelé au ministère de l'intérieur. On s'accorde à faire les plus grands éloges de l'intelligence de ce personnage. M. Lazzari, chef de la police, a été nommé aide-de-camp du roi. M. Della Margherita, qui a été hué et sifflé dans les rues de Turin, se serait retiré dans un couvent.

Les nouvelles qui nous sont transmises représentent la population piémontaise comme très impatiente de voir se réaliser toutes les intentions libérales du roi Charles-Albert.

—Le journal l'*Italico* publie quelques détails sur l'entrée des troupes toscanes dans la ville de Lucques, le 11 courant:

"Les troupes toscanes, dit cette feuille, sont arrivées à Lucques par le chemin de fer; elles ont été accueillies par des applaudissements et de grandes démonstrations du peuple lucquois, qui s'était porté à leur rencontre jusqu'à la station, et les a conduites ensuite en triomphe dans la ville. Après quoi le peuple, encore tout indigné de l'abdication du prince Louis de Bourbon, et pour faire éclater sa vengeance, s'est mis à briser les armes du duc et à effacer tout ce qui pouvait rappeler son souvenir.

"Le marquis d'Azeglio est accouru sur tous les points où la foule se montrait le plus furieuse, et a réussi à la calmer et à épargner ainsi à la ville quelques graves désordres. Il a été encore assez heureux pour protéger contre la fureur populaire la belle statue de Marie-Louise, mère du duc Louis, statue qui a coûté des sommes énormes au peuple lucquois, et qui est, comme on sait, un des chefs-d'œuvre de Cartolini.

"Le peuple s'est mis alors à crier qu'il fallait brûler les instrumens du supplice: une députation a été nommée sur-le-champ pour en demander la permission au gouvernement, et en peu de temps la guillotine a été consumée par le feu, au milieu des cris de la foule. On sait que la peine de mort a été abolie en Toscane par le grand-duc Léopold.

"Le soir, il y avait encore de l'agitation. M. d'Azeglio fit organiser sur-le-champ la garde nationale, et tout est rentré dans l'ordre. M. d'Azeglio a fait lui-même des patrouilles. La garde nationale se compose déjà de 200 hommes."

ETATS DU PAPE.—Un commencement de régime représentatif vient d'être inauguré à Rome. La *consulta* d'état, décrétée le 19 avril dernier, a été organisée par un *motu proprio* du 15 courant.

La *consulta* se composera d'un cardinal président, d'un prélat vice-président, et de vingt-quatre conseillers, nommés et délégués par les provinces. Les fonctions des délégués sont salariées.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la *consulta* se divisera en quatre sections, comprenant: 1o la législation; 2o les finances; 3o l'administration intérieure, le commerce et l'industrie; 4o l'armée, les travaux publics, les prisons et maisons de détention.

La *consulta* aura voix délibérative dans les questions concernant le gouvernement de l'état et des provinces, la réforme des lois et la rédaction des réglemens généraux d'administration, l'établissement de nouveaux impôts, la proposition d'emprunts, la disposition des biens du domaine public, l'établissement de droits de douane et la conclusion de traités de commerce, l'examen des dépenses et l'apurement des comptes relatifs aux budgets de l'état et des provinces.

—On écrit de Rome au *Sémaphore* de Marseille:

"On est ici sous l'impression des deux importantes réformes qui se sont succédé: la municipalité et le conseil d'état. La population reconnaissante comme toujours, s'est portée en masse au Quirinal, pour témoigner au Saint-Père les sentimens dont elle était animée.

"Ce qu'il y a eu de remarquable cette fois-ci, c'est qu'il y avait des étendards sur lesquels étaient écrits en grosses lettres les noms de chaque province. Chaque étendard représentait sa province et était couronné de feuilles de laurier et de fleurs de dahlia blanc; au milieu de ces étendards s'en élevait un plus grand, portant l'inscription: *Consulta di stado concessa de l'immortale Pio IX, 15 octobre 1847.* Ceux de Bologne et de Rome se trouvaient à droite et à gauche, ainsi de suite. Le drapeau de Ferrare était le dernier, entouré de drapeaux aux couleurs pontificales, et d'un grand nombre de torches de cire, et précédé de la musique des pompiers. C'est dans cet ordre qu'on se dirigeait au Quirinal; mais, arrivé sur la place, le drapeau représentant Ferrare passa devant tous les autres, et s'avança jusque sous la loge où le pape venait de paraître, pour donner comme à l'ordinaire sa sainte bénédiction; c'est alors que le porteur de cet étendard, élevant son précieux drapeau, cria d'une voix de stentor, comme invocation de Ferrare: *Saint-Père, délivrez-moi de l'étranger!!* Une grande acclamation est partie du sein de la foule électrisée à ce cri, qui rappelait un grand attentat contre les droits et la dignité du pape et des Romains. Le pape, ému de son côté, s'est retiré du balcon, et la foule s'est séparée avec ordre et recueillement, comme si elle sortait d'une église."

—On prête au pape Pie IX un projet qui serait parfaitement en harmonie avec la noblesse de son caractère et avec la haute mission de paix et de charité qui semble avant tout dévolue au chef de la chrétienté. Il se proposerait d'intervenir dans la question suisse, non à l'instar de certains gouvernemens, par l'envoi clandestin d'armes destinées à alimenter la guerre civile, mais par l'autorité de ses vertus et de sa parole, par de sages conseils propres à prévenir l'effusion du sang.

Une lettre pastorale, adressée par le souverain pontife au nonce apostolique à Luzerne, porte l'empreinte de cette pensée.

—Les Autrichiens, loin de quitter la ville de Ferrare, s'y renforcent. Nous lisons même dans la *Patria*, de Florence, que, le 14 au soir, les patrouilles autrichiennes ont tiré sur le peuple et ont grièvement blessé deux personnes, dont l'une est un ecclésiastique. Sans l'intervention du cardinal Ciacchi, on aurait eu à déplorer de plus grands malheurs.

—Une lettre de Rome, du 14 octobre, porte que le saint père a fait écrire aux commissions des souscriptions formées pour élever des monumens en son honneur dans différentes villes des états de l'Eglise, qu'il les priait, au lieu d'élever ces monumens inutiles, d'affecter les sommes provenant de ces souscriptions à la fondation à Rome d'un hospice central pour la vieillesse. Chaque province aura droit à un nombre de places dans cet hospice, qui portera le nom du pape, et sera construit dans d'immenses proportions. Le saint père a souscrit lui-même pour une somme considérable.

LOMBARDIE.—On écrit de Milan, le 11 octobre, au *Nouvelliste*, de Marseille:

"Une collision sanglante a eu lieu, dans la nuit du 7, entre les Italiens et Autrichiens qui composaient le corps-de-garde de police qui s'était rué sur le peuple dans la journée des 8 et 9 septembre dernier.

"Cette rixe a été terminée par les reproches mutuels que ne cessaient de s'adresser les gardes entre elles. Les Italiens reprochaient aux Autrichiens qu'ils étaient cause qu'ils avaient versé le sang de leurs frères; les Autrichiens accusaient à leur tour les premiers d'être de connivence avec le peuple.

"Dans cette collision, il y a eu cinq Autrichiens de blessés et seize Italiens."

Chronique Locale.

ATTAQUE ET VOL NOCTURNE.—La nuit dernière un homme du nom de Thomas Thompson, a été conduit au poste de la Troisième Municipalité par l'alderman Nicomède et M. Montamat. Ceux-ci l'ont trouvé gisant, dans un état de quasi insensibilité, sur le trottoir de la rue des Français, entre les rues Prosper et Claiborne. Thompson avait plusieurs blessures à la tête. Il a rapporté qu'on venait de lui voler une somme de $240. Arrivé récemment du Mexique, où il avait servi dans l'armée américaine comme volontaire, il est à arrivé, en débarquant, par plusieurs individus qui lui offrirent officieusement de le conduire près de son frère, qui, disent-ils, demeurait dans la Troisième Municipalité. En arrivant dans l'endroit écarté que nous avons mentionné plus haut, ils l'assaillirent, le frappèrent à coups redoublés, lui enlevèrent l'argent qu'il portait imprudemment sur sa personne, puis s'enfuirent. Nous espérons que la justice de la Troisième Municipalité arrivera ces misérables.

IÈRE MUNICIPALITÉ.—M. W. J. Courtney a déposé hier, entre les mains du recorder par intérim Baribe, une plainte d'où il résulte que la même, vers huit heures et demie du matin, le nommé George Lyons pénétra dans le domicile du plaignant, 115, rue de la Douane, pendant l'absence de ce dernier, et s'empara d'une jeune fille de quatorze ans que l'on y avait placée pour s'occuper de certains travaux. Lyons ayant vivement écarté la femme et la nièce de M. Courtney, en se dirigeant vers la porte, le plaignant l'accuse de votes de fait. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

RECORDER BALDWIN.—La suite de l'interrogatoire de M. J. Pimp, prévenu d'escroquerie, a eu lieu hier. L'accusé a été renvoyé par-devant la Première Cour de District.

RECORDER SEUZENEAU.—M. William Massey a déclaré hier sous serment, devant le recorder Seuzeneau, que le nommé William Smith dit Aikun, avait cherché à lui soustraire un jeune nègre nommé William. Ce dernier avait vu d'une passer par Smith. Un mandat d'arrêt a été décerné contre le prévenu.

VOL À MAIN ARMÉE.—Mardi soir, deux nègres, Valère et Balsay, appartenant à M. Louis Duvigneaud, se dirigeaient chez leur maître avec une charrette chargée de bois, se trouvant dans les derrières de la rue Bienville. Quatre hommes, que l'on ne connaît pas encore, s'élancèrent sur eux, les assaillirent, s'emparèrent du cheval et de la voiture, puis disparurent. M. Duvigneaud a porté hier sa plainte devant le recorder par intérim Baribe. Ces attaques et ces vols deviennent trop fréquents: espérons que le capitaine Youenes y mettra bon ordre.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué hier une enquête sur le corps d'un nommé James McGee, âgé de 30 ans, et trouvé mort dans une taverne tenue par M. James McDermott, 87, rue de la Nouvelle-Levée. Le jury a déclaré que le défunt avait succombé à une fracture du crâne, causée par une chute amenée selon toute probabilité par l'ivresse.

COMMERCIAL

PAR LE STEAMER ACADIA

LIVERPOOL.—COTON.—Cours du 4 novembre 1847. Mobile, ordinary à middling, 3 3/4 à 4 1/4 d.; fair à good fair, 5 1/8 à 5 3/4; good à fine, 6 à 6 1/2. New-Orleans, ordinary à middling, 4 à 4 1/4; fair à good fair, 5 1/2 à 6; good à fine, 6 1/2 à 7 1/2. Alabama et Tennessee, ordinary à middling, 4 à 4 5/8; Georgie, ordinary à middling, 4 à 4 5/8; fair à good fair, 5 1/2 à 5 1/2; good à fine, 5 3/4 à 6 d.

Le marché offre de grandes variations, avec une tendance décidée à la baisse. La diminution marquée de la consommation intérieure, et des heures de travail; la position embarrassée des filatures ont contribué à cet état de choses. Les ventes de la semaine terminée vendredi soir, 29 octobre, ont été de 24,220 balles, dont 3000 à la spéculation et 4,000 à l'exportation.

Les ventes jusqu'au 3 novembre au soir, sont estimées à 8,000 balles dont 3,000 pour exportation. Il n'a été rien vendu à la spéculation. Le stock actuel de coton américain est de 308,000 balles, ce qui présente une diminution de 80,000 balles sur le chiffre de l'année dernière, à la même époque.

GRAIN.—Farine Western Canal, 29 sch. à 29 sch. 6 d. New Orleans et Ohio, 26 à 27 sch.—Bled des Etats-Unis, les 60 liv. blanc et mêlé, 7 sch. 6 d. à 8 sch.; rouge, 6 sch. 6 d. à 7 sch. 6 d. mais, de 30 à 35 sch. le quarter.

Marché du Havre.

COTON.—Pendant la semaine qui s'est terminée le 23 octobre au soir, notre marché a éprouvé une baisse de 6 à 7 francs, causée par l'annonce de fortes cargaisons en mer pour notre port. La position critique du marché de Liverpool réagit fortement sur le nôtre.

On a vendu 3,299 balles New-Orleans, de fr. 78 50 à 100; 1,707 do. Mobile, de 75 à 89 50; et 1,295 Upland, de 75 à 80 francs; en tout 6,301 balles. Les importations de la semaine ont été de 10,737 balles.

29 octobre—Les ventes de la semaine montent jusqu'à ce jour à 1,300 balles, dont 450 New-Orleans, de 80 à 97 francs; 173 Mobile, de 85 à 86 50; 541 Georgie, de 77 à 80 francs. Importations, 4,400 balles de New-York, et 1,874 de New-Orleans.

30 octobre—Les ventes de la semaine terminée le 29 octobre au soir, sont de 5,226 balles, dont 2,507 B. New-Orl., bas à petit courant, fr. 77 à 97 50; 340 B. New-Orl. à liv. en déc., base d'ord. fr. 81 à 85; 86 B. New-Orl., avariées, en vente publique, fr. 44 à 79; 1,356 B. Mobile, bas à bon ord, fr. 74 à 86 50; 1,550 B. Georgie, très ord. à ord. et bon ord. fr. 77 à 83; 30 B. Florides, ord. à bon ord. fr. 83 à —

Le cours est, pour le coton New-Orleans, bas, 76 francs; ordinaire, 87; petit courant, 100. A cee cours, le marché reste ferme.

31 octobre—Hier soir, il ne s'est rien fait en cotons. Les ventes de la journée ont été de 875 balles. La situation des cotons, est: stock au 1er janvier 1847, de 25,500 balles; arrivages des 10 premiers mois 220,948, contre 285,579 l'année dernière; débouchés des 10 premiers mois, 188,748 balles, contre 220,479 do. Stock au 31 octobre, 47,000 balles.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Apollo, Howe, pr Londres.
Tyrone, Butler, pr Trieste.
Barque Kirkwood, Martin, pr Baltimore.
Brick Alexandre, Blondeau, pr St-Pierre, Martinique
Goëlette Hanover, Bodkar, pr Baltimore.
Time, Hudson, pr Nassau, N. P.
Sylva Wilde, Cummings, pr Brazos.
Steamer Mobile, Button, pr Mobile.
Martha Washington, McKiernan, Cincinnati

ARRIVÉS.

Navire Unicorn, Lincoln, de Boston.
Gipsey, Brown, de Liverpool.
Abby Pratt, Shaw, de New York.
Brick Lawrence, Linlex, de Tampico.
Orbit, Hinckling, des Iles Turques.
Goëlette à vapeur Eudora, Winnemore, de Brazos.
November, Peyton, de Tampico.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Jamestown, Whitten, de Cincinnati.
Meteor, Robinson, de Ouachita River.
O'Connell, Newell, de Nashville.
Huntsville, Wilson, de Princeton.
Cotton Plant, Morton, de Memphis.
Cora, Hooper, de Bayou Sara.
Medora, Jackson, de Memphis.
Missouri, Twichell, de Memphis.
Buffalo, Moon, de Louisville.

MEMORANDA.

HAVRE, 31 octobre—En charge pour la Nouvelle-Orléans, navire Lyons, Frank, devant partir sous peu; Chesapeake, Lambert, 10 nov., navire Aurelius Crocker, sous peu; Geo Sheffield et Middlesex; 30, partis, navires Aleoto, Francis Depeau et Edouard, tous pour la Nouvelle-Orléans. Arrivé, navire Asia, Windsor, de la Nouvelle-Orléans, 27; expédié, 25 navire Diana, Wilson, do.

Les navires Brunswick, Emperor et Harvard, partis de la Nouvelle-Orléans, étaient attendus au Havre aux dernières dates.

BORDEAUX, 22 octobre—Arrivés, navires Diane, Locquey et Apollon, Chase, tous deux de la Nouvelle Orléans.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Union,	de France,	10 nov N. York	9 déc
Britannia,	d'Angleterre,	19 nov Boston	16 déc
Philadelphie,	de France,	23 déc N. York	23 jan

Le vapeur d'Angleterre pour l'Ile aux Chats (Louisiane) a du partir le 2 et est attendu le 1er décembre.

GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Nous donnons avis aux loges régulières de l'O.·., et aux Maçons de notre juridiction, qu'ils sont invités au nom du Maître de la Nouvelle-Orléans, à participer à la solennité de la réception, dans nos murs, de notre Ill.·. F.·. le Général TAYLOR; et qu'ils sont, par le présent, autorisés à assister à cette cérémonie revêtus de leurs décors maçonniques.
Par mandement de la Grande Loge.
1er déc—1 F. VERRIER, grand secrétaire

STOCK DE MARCHANDISES SECHES.

STOCK DE MARCHANDISES sèches nouvelle vient de battre.—C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 38, troisième porte au-dessous de la rue de la Douane, vient de recevoir son stock de marchandises sèches d'automne, sur lequel il réclame l'attention des acheteurs.

Marchandises sèches pour Dames nouvellement reçues:
Robes de cachemire brodé, nouveau genre,
1 caisse cachemire satin riche uni,
1 do do de laine imprimé, à très bas prix, ayant été acheté à l'encan,
1 caisse magnifique Barége pour la rue et toilette du soir, nouveau genre,
1 caisse dito imprimé riche, et à très bas prix.
Beaux calicots français,
Caisses calicots américains de 6 à 25 c. la yarde,
Do tartans écossais et croisé,
Do do un très bon marché de 12 1/2 à 25 cents.
Soie riche, pour robes et mantilles,
Couvertes, un grand assortiment de toutes grandeurs,
Cotons de toutes qualités à l'usage des familles
Ombrelles, 3 caisses venant de Paris,
Rideaux de mousseline,
Damas de toutes couleurs,
Toiles pour draps et chemises,
Flanelles pour gilets de peau et caleçons,
Bonneterie de toutes les genres,
Gants de Paris, peau de chevreau, corsets, &c
30 nov

OCCASION RARE.

M'ETANT déterminé à changer mon genre de commerce, j'offre à vendre l'ameublement, meubles et bail de mon magasin, avec ou sans les marchandises qui s'y trouvent. L'ameublement est [illegible] les membres se composent de grandes vitrines, porte-manteaux, glaces, vitraux et comptoirs, &c &c. La [illegible] en bon ordre à vendre à bon marché pour le comptant, ou à bon papier, ainsi que le stock de marchandises qui se compose d'une variété de [illegible] de modes qui se vendront au plus bas prix du marché. L'établissement étant des plus beaux de la ville, est installé depuis [illegible] et jouit d'une meilleure clientèle. La personne qui [illegible] des livres à la personne qui désirerait acheter, [illegible] le jour du 1er janvier prochain ou [illegible]
1er déc D. F. WAYMOUTH, 57, rue du Canal

J. FEYTEL,

ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de montres et de pendules, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ses articles sont les fabriques de [illegible] les plus renommés. Il recommande l'offre d'une manière toute particulière. Il a également reçu une grande variété de bijouterie, composée d'une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un grand assortiment de jolies fantaisies choisies pour cadeaux de nouvel an. 1er déc—1an

Lampions & Verres de couleurs.

A Vendre par les soussignés—
20,000 lampions,
20,000 Verres de couleur, faits expressément pour illuminations.
1déc S. MASTEREAU & Co, 22, Conde.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres pour Registres et Livres de compte, [illegible] l'on pourrait désirer. Son stock de papiers est le plus considérable et le plus complet de l'emploi par les cotes Whatman, de Londres, pour les climats du Sud.

Les ouvriers employés sont les meilleurs dans ce genre, et les ouvrages de 1re qualité.

Le prix du Livres de cette manufacture ont reçu [illegible] la Foire d'Etat, [illegible] un usage général.

Les ordres seront remplis avec la promptitude habituelle, et les ouvrages garantis à la satisfaction de l'acheteur.
E. M. NORMAN,
1déc Pa, etc, rue du Camp, 16, N. Orleans.

HARICOTS BLANCS—25 barils haricots à nagaine et à vendre par
1déc JOHN O. WOODRUFF & Co, 92 rue des Magasins

CIGARES de la Havane—Un petit lot en magasin, à vendre à bas prix par
LEOPOLD JEANNET,
1déc—1m 32, rue St Louis.

B. ANTOGNINI,
Rue Conti, No 46, et Passage de la Bourse No. 31.
Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.

On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.

B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires du billard tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.

Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.

Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne. Il garantit ses travaux de tous genres et n'en exige le paiement qu'après satisfaction.
1er déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LEON, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 1 nov

Animaux Epaves.

Il a été conduit aux Epaves de la 2e Municipalité, situées rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire:

1o Un petit étalon gris de fer, sellé et bridé, ayant la crinière et la queue noire, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

2o Un cheval sorel [américain], ayant une couverture sur le dos et une sangle, les deux pieds de derrière blancs et la queue coupée, sans autre marque ni étampe apparente.

3o Une jument baie foncée [avec un suivant], n'ayant aucune marque ni étampe apparente.

4o Une pouliche alezan, ayant les deux pieds gauche blancs, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

5o Une jument noire, ayant une petite tâche blanche au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si lesdits animaux ne sont point réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avertissement, ils seront vendus à l'encan le samedi 11 décembre prochain, à midi, au lieu accoutumé, encoignure Ramparts et Commune, par l'encanteur préposé à cet effet.
MANUEL PRADOS,
1déc—3en10j Gardien.

CONDUITS aux épaves du Premier District de la Seconde Municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation:

Un CHEVAL bai, de seize mains de haut, queue et crinière longue, ferré des quatre pieds.

Un CHEVAL alezan, de seize mains de haut, le pied droit de devant, et le pied gauche de derrière blancs, queue et crinière longue, ferré.

Une VACHE blanche, jambes, col et tête rouge, oreille droite coupée, nul marque ni étampe visible.

S'ils n'étaient pas réclamés samedi, onze décembre, ils seront vendus par R. Kerrison, encanteur, préposé à cet effet, encoignure Commune et Ramparts.
P. VAN BEUREN,
1 déc—3en10 1er lieutenant garde de nuit.

CONDUITS à la prison de police de la 2e Municipalité:

HENRY, nègre âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir au col. Murat.

NANCY, négresse âgée d'environ 16 ans, taille de 4 pieds 9 pouces, se disant appartenir à M. Lepoux.

JOSEPH, nègre âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, se disant appartenir à M. Cottie.

JENNIE, griffe âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 3 pouces et demi, se disant appartenir à Mme Roundtree.

Les propriétaires sont priés de passer faire de preuve de propriété et de payer les frais.
N. H. HACKETT,
1 déc gardien.

EGARE depuis jeudi, dans les environs de l'Hôtel de la Monnaie, un chien noir, une tache blanche sur le poitrail, portant un collier avec le nom de son maître F. Gras, répondant au nom de MEDOR. Une récompense sera donnée à la personne qui le ramènera rue de la Vieille Levée, No. 210, chez H. ABADIE & GRAS.
30 nov—3

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune, à vendre par LABORDE & KIQUES,
11 nov 31, Commune

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS:

Jeudi, 2 Décembre 1847.
La reprise de
LA JUIVE,
Grand Opéra en 5 actes, d'Halevy.
☞ Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle.
☞ On commencera à six heures et demie.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañia tomará las armas, y se reunirá en el parage acostumbrado, en el momento que en la plaza de armas de las Tres Municipalidades, disparen cinco tiros de cañon: cuya señal es la llegada del Exmo. Sor. General TAYLOR; se recomienda la mas exacta puntualidad.

Nueva Orleans, 30 noviembre 1847.
De orden del capitan,
1 dec M. BORDAS, sargento primero.

CAZADORES DE ORLEANS.

Segun orden superior, la Compañia tomará las armas con uniforme completo, á la señal de cinco cañonazos consecutivos que se han de tirar en cada una de las tres Municipalidades.

La reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
DOMINGO DE LA LANZA,
30 9bre Serjento 1o. Interino.

SAISON D'AFFAIRES.

Avis de grande importance aux Marchands et Négocians.

LA grande circulation que le journal espagnol *la Patria* a obtenue dernièrement parmi les Espagnols de l'Est, aussi bien qu'à Cuba, au Mexique, Yucatan, etc., nous a engagé à publier un journal quotidien à dater du 1er octobre dernier. Conséquemment les marchands et le public en général trouveront de l'avantage à publier leurs avis dans ledit journal, comme étant le meilleur moyen d'aviser les Espagnols des Etats-Unis, et ceux des pays nommés ci-dessus. ALEMAN & GOMEZ.
16 nov—3m 150, rue Royale.

Bureau de l'Eclairage au Gaz.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1847.
AVIS est par le présent donné que le prix du COKE est fixé à 50 cents le baril, à dater du 1er décembre prochain. E. W. WELLS,
23 nov—1m2 p s Secrétaire

Bureau du Pontchartrain Railroad Company.

NOUVELLE-ORLEANS, le 26 novembre 1846.
CONFORMEMENT à la 3me section de la charte de cette compagnie une assemblée générale des actionnaires aura lieu le lundi 6 décembre prochain, au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire, entre Marigny et Champs Elysées, Troisième Municipalité, à cinq heures P. M.
Par ordre,
29 nov—7 PHI. GUESNON, Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES REMORQUEURS L'UNION.

JEUDI 2 décembre prochain, à 10 heures du matin une assemblée spéciale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à leur bureau. Des affaires importantes seront soumises à l'assemblée. 27 nov

ON demande à louer immédiatement une excellente nourrice, femme de couleur, libre ou esclave, sans enfant.
S'adresser rue des Remparts, encoig. Bienville.
29 nov

A VENDRE—Traites sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs.
1 nov—12 V. ROUMAGE, 87, St Louis.

DEMANDE D'UNE DAME DE COMPTOIR, parlant l'anglais et le français, pour un magasin de détail. S'adresser au bureau de l'Abeille. 26 nov

JACQUES LOBRE.

84, rue Chartres, entre Bienville et Conti.

A l'honneur d'informer les Dames que son nouveau magasin contient maintenant un bon assortiment de MARCHANDISES DE FANTAISIE, telles que: mercerie, gants, bourses, porte-monnaie, peignes, brosses, plumeaux, boîtes à ouvrage, eau de Cologne, essence, pommades, savons, huiles, parfumeries, et un très grand choix de poupées, de jouets de toutes espèces, une porte bourses, peignes d'acier dorées et argentées, avec velours brodés, et une variété complète d'articles de goût.

Il invite respectueusement les Dames et le public à venir visiter son établissement. 26 nov—10

PROFESSEUR.

M. Edmond ABADIE, professeur de l'université de Paris, bachelier en lettres, bachelier ès sciences mathématiques, No. 155, rue de Toulouse, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient prendre des leçons qu'il enseignera à ses élèves tout ce qui constitue les études commerciales.

Français, littérature, arithmétique, tenue des livres, arpentage, cubage, &c.

Il se charge de pousser les élèves en mathématiques de façon à les mettre à même de passer leurs examens.

Arithmétique raisonnée, géométrie, trigonométrie, algèbre, géométrie analytique, statique, chimie, physique, histoire naturelle.

S'adresser à l'adresse ci-dessus ou au Bureau de l'Abeille. 1nov—30

615 CHARRUES.

125 charrues viennent de recevoir de Hall et de Ballenger, de Maysville, Ky., un grand assortiment de charrues de bonne qualité, faites en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

No 1 de Hall, charrues à verser sans coutre, 25 50
[illegible]

Aussi un grand assortiment de charrues de Young et Sabot, et de roues de charrette de 2 à 3 pouces, avec essieux en fer et en bois.
HOGAN, TUREAUD & CONAND,
26 nov—3m 93, Vieille Levée.

Librairie de Lelièvre.
216, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages:—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles en 4 vol. gr. in-8o; do do en 8 vol. in-12; do édit. de Paris, 4 vol. in-8o; Michelet, histoire moderne, 1 v.; Norblet Delaplace, leçons de littérature, 1 vol.; Bonifacier, l'architecture pour tous, 1 vol.; Bailly, boussole universelle, 2 vol.; l'abbé Feinaise, dictionnaire d'éducation, 4 vol.; Villemain, littérature française; L'univers de la nature, 1 vol.; Lamartine, Méditations, 1 vol.; Harmonies, 1 vol.; Poésies diverses, 1 vol.; Delille, les Trois Règnes, 1 vol.; Dumas Comte de Monte Christo, 4 vol.; Sue, Martin l'enfant trouvé, 8 vol.; Livres pour distribution de prix, pour étrennes et cadeaux; Bel assortiment d'albums de toutes grandeurs; Livres de messes, de toutes grandeurs; Livres de dévotion et de piété; Livres élémentaires, &c. &c. &c.
30nov

Maison d'habillemens de Paris et de New-York,

116, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

JOHN BAHN de retour du Nord et de France, prévient le public et ses amis, qu'il vient d'importer un grand assortiment de nouveautés pour hommes et enfans, savoir:

Pour hommes:—Paletots, redingotes, à la française, Lord Byron, à l'américaine, habits à la française, gilets, dito, pantalons, chapeaux, casquettes, robes de chambre, ganterie, cravattes, bonneterie, et tout ce qui concerne les articles de voyage.

Pour enfans:—Levites, paletots, habits jaquettes, Mousquetaires, Monte-Christo, Crispins; en un mot, un assortiment complet de linge d'enfans, chapeaux et casquettes.

Tous ces articles ont été confectionnés sur commande et à la dernière mode.

Ils seront vendus à très bon marché et au comptant. 19 nov—1m

SALON DE MODES.

Mme ADÈLE NORÈS, ex première demoiselle chez Mme Delouvre, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir, de Paris, son assortiment des dernières Modes, et qu'elle fera l'ouverture de son Salon de Modes, au No. 243, rue Bourbon, à côté du magasin de M. Macarty, le lundi 8 novembre. Mme Norès sollicite le patronage des dames Louisianaises pour tout ce qui tient à la confection des modes, qu'elle fera suivant le goût des personnes, aux prix les plus modérés. 5 nov—30

A LA REINE DE CHYPRE,

Encoignure Bourbon et St Pierre.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames et le public en général, qu'il a acheté le magasin ci dessus connu, du sieur H. Pinard; que par cet achat il est à même d'offrir tous les articles concernant domestiques et nouveautés, à des prix excessivement réduits; il ose espérer, et engage même les personnes à visiter le stock avant d'acheter ailleurs.
4 nov—1m A. LARROQUE.

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, draps de castor, brun, bleu et noir.
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveauté,
Pergot de soie, de laine, et alpaca.
Chemises de dessous et caleçons en mérinos, de coton.
Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse, nouveauté.
Mousseline de laine; bombazine.
Mousseline de laine noire; alpacas do.
Parapluies de soie; do coton.
Schalls de crêpe brodé, très riches.
Schalls de crêpe broché, ayant droit au drawback.
Dentelles, foulards, cravates, etc., à vendre par
R G DUVIVIER,
21 oct No. 13 rue du Canal, au premier

REÇU par les derniers arrivages du Havre, les articles suivants:
Des robes de bal blanches et en couleur.
Mousselines brochées en blanc et en couleur pour robes.
Mousselines pour rideaux; damassées do.
Mouchoirs batiste brodés en blanc et en couleur
Do madras assortis.
Guinghams assortis; mousselines à raies, à vendre chez Ph PERRET,
12nov 46, Bienville

EAU DE VIE DE COGNAC—A vendre au débarquement du navire Talma, de Bordeaux, 10 demi pipes eau de vie Cognac, de A. Dussault, par
30 nov—10 F. JORDY, 10 rue Conti

SARDINES FRAICHES—A vendre au débarquement du navire Oceana de Bordeaux, 500 demi boîtes sardines fraîches, par
30 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

PAPIER A LETTRES—60 caisses papier à lettres français, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
25 nov 34, Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES—Manteaux, gilets de casimir et marchandises pour tailleurs, à vendre chez C. PENOT,
rue de Chartres, 77, au 1er.

HABILLEMENT—Un grand assortiment d'habillements nouvellement reçus du Nord et à vendre chez C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

CASQUETTES: Casquettes!—Un bel assortiment de casquettes, à vendre chez
C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

CHAPEAUX Rough & Ready et Palo Alto, ainsi que de chaque, à vendre par caisse ou détaillé, chez C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

FARINE—500 barils farine Illinois et St-Louis, en débarquement des steamers Harkaway et Independance et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co.
30 nov 92, rue des Magasins.

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. GUSTAVE CRUZAT, comme candidat à la place de RECORDER de la Première Municipalité, à l'élection prochaine.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. THEODULE MONTREUIL, comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No. 1, à l'élection qui doit avoir lieu le premier lundi de décembre prochain.

M. l'EDITEUR,

☞ Veuillez annoncer CLEMENT RAMOS comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No 1. PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, ce 20 novembre 1847.

A MM. les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,— Malgré les sages et infaillibles prédictions de *certains* beaux esprits, *soi-disant* PROPHETES, je me présente comme candidat à la place de Recorder de la PREMIERE municipalité devenue vacante par la démission de l'HONORABLE JOSEPH GENOIS.

En publiant ce qui précède, vous obligerez votre concitoyen et obéissant serviteur,
W. C. F. DUPLESSIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

PLUMES A POINTES D'OR—(DITES A LA RICHELIEU)—Ceux qui ont de la difficulté à trouver une plume à leur convenance feraient bien d'essayer celles "à la Richelieu"—Ces pointes ont toute la flexibilité de la plume d'oie et durent au tant que les plumes entièrement d'or. On peut faire un choix, car il y en a pour toutes les mains. Le prix est de $1,50 avec un porte crayon en argent. Ces plumes n'ont pas une réputation "éphémère," et sont généralement estimées au Nord. Egalement des plumes d'acier des meilleurs fabricants, à vendre en gros et en détail, au seul endroit en cette ville, chez EDWARD TYLER,
27 nov—30 No. 39, rue du Camp

Aux Acheteurs d'Habillements.

LE plus bel assortiment d'habillements pour hommes se trouve toujours chez ALFRED MUNROE & Co, au No 34, rue des Magasins, et à prix fixe. Toutes nos marchandises sont manufacturées expressément pour notre vente au détail, le public peut se convaincre que notre stock ne peut être surpassé en qualité et en variété.

Habits.

Habits noirs français et anglais et de fantaisie.
Redingotes do, noir, bleu et fantaisie
Paletots et sacs, noir, bleu et brun.
Do do drap de pilote.
Do do castorine française.
Do do castorine ondée.
Do do drap de crémone.
Do do satinet noir et fantaisie.
Do do tweed et codrington
Do do drap de couverture.
Boulevards, drap de pilote bleu et fantaisie.
Surtouts, castorine noire et ondée.
Capots de couverte, de toutes qualités.
Manteaux, drap noir et couleur.

Pantalons.

En casimir noir, anglais et français.
En casimir fantaisie, do do
En cuir de laine, noir et fantaisie
En cotonnade française et américaine.
En satinet et tweed.

Gilets.

Gilets Louis XV noir, brodés
Do cachemire, riche à châle
Do velours marron et satiné
Do Rob Roy, riches dessins.
Do casimir, noir et fantaisie.
Do satin, broches en soie.
Do velours de soie, noir et fantaisie.
Do de bal, de styles et dessins variés.

Chemises, écharpes, cravates.

Chemises supérieures, toile, jaquera, do percale anglaise, do; do percale York mille do, do lines do, do percale et guingam français do, (Hickory), à raies, &c. Chemises de peau en mérinos, flanelle, gaze, en coton, et caleçons, do chemises de soie.

Cravates de fantaisie, noir, cols en velours, idem et de toile; mouchoirs de batiste, ourlés, à bordures gants de mérinos, cachemire, daim, chevreau, &c. &c. &c.

Chaussettes de coton, mérinos et de parapluies, toiles cirées, malles, valises, sacs de nuit, &c. &c.

N. B.—Nos articles étant tous marqués au prix de vente, aucune réduction ne peut être accordée. ALFRED MUNROE & Co,
26nov—2m 34. Magasins.

Mme DUBALEN,

Rue Royale, 126, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir des MANTELETS et VISITES en même temps que des MANTEAUX, ainsi qu'un assortiment de modes de CHAPEAUX et CAPOTTES à la dernière mode.

☞ Mme Dubalen demande des ouvrières pour travailler dans ses ateliers. 3 nov—4

Mme MARCHAND

De retour de France, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle recevra le 1er décembre, un grand assortiment de nouveautés, chapeaux de modes et de nouveautés, choisies par elle dans les magasins les plus renommés de Paris.

Elle se charge de la confection de manteaux, visites, mantelets etc. etc. [illegible] de Paris une [illegible]
Rue Royale, No. 106, entre St Louis et Conti.
29 nov—4

Mlle MANSUY

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera l'ouverture de son magasin le 1er décembre prochain. Son assortiment qui consiste principalement en lingerie, confections, modes et nouveautés et articles pour fillettes, a été choisi par elle aux grand ponnet chez les meilleurs faiseurs de Paris. Son magasin est No. 164, rue Royale. 27 nov

Mme FREMINEAU

A l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés le mardi prochain. 23 du courant. Ses prix sont très modérés. 131 rue Royale.
23nov—15t entre St Louis et Toulouse.

L. BINOCHE

De retour de France, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses NOUVELLES MARCHANDISES de grande nouveauté, aujourd'hui lundi, 22 novembre 1847, dans son magasin, situé rue de Chartres, encoignure Bienville. 22 nov—16

Nouvelles Marchandises.

Le soussigné a complété l'ouverture de son magnifique assortiment de Modes et Nouveautés, et invite respectueusement le public à les examiner.

D. F. WAYMOUTH aura le plaisir de montrer aux dames qui le visiteront les chapeaux les plus élégants qui aient jamais été importés de France.
D. F. WAYMOUTH, 57, rue du Canal.

☞ On demande une bonne modiste en robes capable de prendre la direction générale des affaires en cette branche.—S'adresser à
14 nov D. F. WAYMOUTH.

Aux Marchands de nouveautés.

A VENDRE quatre comptoirs complets en acajou avec leurs tiroirs; aussi un bureau et installation à bon marché.
D. F. WAYMOUTH,
16 nov No. 17, rue de Chartres.

FROST & Co—Reçoivent maintenant par les navires America, Independance et Pacific, un grand assortiment de kip brodequins, mud et kipp bottes.

Aussi de beaux chapeaux fashionables, Ashland, Perle et chapeaux de laine de différens genres, à vendre aux No. 10, rue des Magasins. 24 nov

Chapeaux en toile cirée et Southwesters.

Actuellement en débarquement du navire Solon et en magasin, un envoi frais de ces chapeaux, ainsi qu'un assortiment de CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES et SOULIERS pour hommes, femmes et enfants. FROST & CO.,
24 oct 10 Magasins.

Chapellerie française.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert son nouveau magasin sur le même emplacement que ci devant, 37, rue de Chartres.

Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, castaris, amazones pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c. &c.
J. J. ALBERT,
13nov 37, Chartres.

Pharmacie à Vendre.

LE soussigné désirant faire un voyage en Europe, offre à vendre sa Pharmacie établie depuis une quinzaine d'années à Bâton Rouge, dans une situation des plus favorables, et produisant par sa clientèle bien choisie un revenu assuré.

S'adresser à MM. MENARD & VIGNAUD, Rue Poydras, 108.
Ou à M. B. JOURDAN,
10 nov—15t Bâton Rouge.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
1er nov 32, rue St Louis.

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est.
No 20, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
PIERRE POUTZ,
18sept 93, Douane.

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par W H SIMMONS
30 nov 30 rue Gravier

PERLES pour les marchés mexicains—6 caisses perles couleur assorties, en débarquement de la Venta, du Havre, à vendre à l'entrepôt par
25 nov H. de GOER & RIFFLARD.

COUVERTURES de Zoé Granier fils, en débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:
50 balles 3 points première qualité,
20 do 3 do deuxième do
10 do 6 do grises et blanches,
10 do 7 et 8 points blanches bordées,
10 do 9 et 10 do do superfines,
8 do 11 points extra fines, à vendre par
25 nov H. de GOER & RIFFLARD.

CERISES à l'eau de vie de Paris—100 caisses de la marque Godard, à vendre par
COURVOISIER & Cie.,
30 nov Encoignure Royale et Orleans.

ABSINTHE Suisse—250 caisses des marques Verzin & Pernod, Berthoud, Pernod fils, A. Landa, Borger:
50 barils do do do do do do
A vendre par COURVOISIER & Cie.,
30 nov Encoignure Royale et Orleans.

KIRSCH—50 caisses vieux kirch; 5 do barils do, à vendre par COURVOISIER & Cie.,
30 nov Encoignure Royale et Orleans.

CHAMPAGNE—60 paniers vin de champagne, à vendre par COURVOISIER & Cie.,
30 nov Encoignure Royale et Orleans.

VIN DE BOURGOGNE—60 caisses de différents crus, etc, à vendre par
COURVOISIER & Cie.,
30 nov Encoignure Royale et Orleans.

TABAC DES FLORIDES—13 caisses de feuille de tabac, qualité supérieure, venant d'être reçu par la goëlette Bogan et à vendre par
30 nov. MAUNSEL WHITE & CO.

Sommaire des Vertus des Bagues Galvaniques.

☞ L'on nous demande souvent dans quelles classes de maladies les Bagues Magnétiques et Galvaniques [illegible] sont surtout efficaces, nous répondrons que le système nerveux [illegible] affaibli; et ces cas sont les plus douloureux. Ils sont tous, sans exception, causés par un dérangement nerveux: c'était surtout pour ces cas que le vel agent était utile, les anciens [illegible] et nous croyons fermement [illegible] trouve par une application [illegible] Les Bagues, Colliers et Bracelets, [illegible] ont dans tous les cas de rhumatisme, avec le plus grand succès [illegible] ou chroniques, de la tête [illegible], goutte, tic douloureux, vertiges, migraines, indigestion, paralysie, [illegible] volontaire, crampes, palpitations de [illegible], apoplexie, raideur des [illegible] dans les membres, douleurs de [illegible], douleurs de hanches et épine dorsale, nerveux, névralgie et les maladies [illegible] général, faiblesse dans le système [illegible] que et tout autre désordre nerveux sont partout recommandées [illegible] à l'apoplexie, dans les cas de dyspepsie autre chose qu'un dérangement du système nerveux, on [illegible] organes digestifs, elles ont eu [illegible] succès.

☞ Attention! méfiez-vous des [illegible] sans valeur; les seuls agents à la N. O. sont: GUINNESS & [illegible]
30 nov—3

Vermifuge Canadien de Winer & Co.

☞ Agence pour la vente en [illegible] de Chartres, où devront être adressés [illegible] agent pour le Sud et l'Ouest [illegible] qui tiendront à se procurer [illegible] de Winer.

MORT AUX RATS

Composition de WHITNEY pour [illegible] des rats.

CET article, avantageusement connu dans cette ville, a une [illegible] réputation reconnue comme [illegible] les souris et les ravets. Cet [illegible] tels ingrédiens, qu'il les oblige à trouver pour obtenir de l'air et [illegible] tancement sans laisser aucune odeur.

Cette composition a été employée avec le plus grand succès.

On peut obtenir cet article [illegible] Vin au Canada; on a [illegible] Witney, Nouvelle-Orléans. [illegible] marchands de la campagne [illegible] de cette ville.

Le seul véritable est à vendre DALLEY, 151, rue de Chartres, [illegible] bannière de D. B. Witney.

PIANOS EN FER D'UN GENRE NOUVEAU

ERARD ET PLEYEL

PIANOS A QUEUE, GRANDS MODÈLES, TAVES ET A DOUBLE ECHAPPEMENT. ERARD.
PIANOS A QUEUE, GRANDS [illegible] DE PLEYEL.
AUSSI—*Pianos droits, grand [illegible] oblique, d'ERARD.*

CES instrumens ont reçu des [illegible] qui leur donnent une [illegible] de vous qui n'ont rien à la [illegible] qui les distinguent, et que [illegible] le bon goût de préférer aux [illegible] prudents.

Messieurs les artistes et amateurs [illegible] sont invités à venir [illegible]

262, rue Royale, entre St Pierre [illegible]

NOTA—Prix réduits—On trouve [illegible] à queue venant de Paris aux [illegible] adopté un système en fer de [illegible] invention est d'autant plus remarquable [illegible] nente la justesse et la qualité du [illegible] grande force à l'instrument. [illegible] un prix très modéré, nous [illegible] genre, à vendre, bon au-dessous [illegible]

J. FAIVRE & J. D. ALLOYON,

Déjà si connus pour [illegible] recevoir incontestablement [illegible] ce qu'il y a de fait pour [illegible] concurrents ont eu peine [illegible] beau choix de pianos de tout genre [illegible] établissements de cette ville.

Leur sœur Alleyon était allée en France pour augmenter leur fabrique très considérable, mais qui le [illegible] insuffisante, fait qu'ils peuvent fournir [illegible] de PIANOS A QUEUE [illegible] également [illegible] leur fabrique avec lesquels [illegible]

Plusieurs facteurs de France [illegible] connaissent le soi-disant [illegible] de cette ville se rapprochent [illegible] en fer qu'à si bien apprécié [illegible] ont bonne foi, mais [illegible] faire la différence [illegible]

Outre le choix varié de pianos [illegible] ces messieurs l'on trouvera [illegible] leurs pianos, et ERARD [illegible]

Rue Conti No 44, entre Chartres [illegible]
25 nov

PIANOS.

GAUDIN facteur de pianos [illegible] de Paris un assortiment de [illegible] la fabrique de Kriegelstein, [illegible] fournisseur du mobilier de la [illegible] a obtenu une médaille en 1844 [illegible] le partage grand pour [illegible] pendant un séjour de 10 années [illegible] Nouvelle Orléans ayant [illegible] gement qu'ils peuvent [illegible] du climat, et que M. Krieg [illegible] ses observations à M. Krieg [illegible] ces à profit. Pour prévenir [illegible] ce dérangement, il emploie un [illegible] ce qui, pour l'instrument [illegible] viennent l'agraffe [illegible] ne une solidité à toute épreuve [illegible] tout en augmentant la sonorité [illegible] ble. Ce sont de magnifiques pianos 6 octaves 3/4, dont 12 notes [illegible]

Gaudin garantit ces pianos pour [illegible] dant un temps, il arrive que [illegible] s'y présente quelque accident, qu'il [illegible] défaut de fabrication, il sera [illegible] remplacer les [illegible] de faire l'honneur d'aller visiter son [illegible] 135, rue ROYALE, entre St Louis et [illegible] vendre et de louer [illegible] pianos et [illegible]
24 nov—30

A LOUER 20 à 30 arpents de [illegible] chemin de la Métairie, avec tous [illegible] tant en une maison de [illegible] rie, grange et cases à nègres. Cette terre [illegible] d'une bonne barrière, et est toute [illegible] prête à être mise en culture.

Pour plus de renseignements s'adresser [illegible] H. BONNABEL.
2 nov Enc. Natchez [illegible]

Nègres à vendre.

CINQUANTE bons nègres [illegible] rivés et à vendre, [illegible] desquels [illegible] ryland et de la Virginie. Le [illegible] paiement d'hommes [illegible] 15 et 18 ans. Aussi [illegible] gerons, de plus deux [illegible] forgerons, sujets [illegible] femmes, tous acclimatés [illegible] tes. La balance des [illegible] blanchisseuses, cuisinières [illegible] marmes. On en a la totalité de [illegible] être achetés à six mois de crédit [illegible] nes et négociables [illegible] priété. Les titres garantis [illegible] plus satisfaisants.

S'adresser rue de l'Union No 3, entre Charles et la Bourse du Commerce, [illegible] Charles. B. C. [illegible]
30 nov—15j

VIEUX COGNAC—[illegible] et le quarts, de eau de vie [illegible] quarts de eau de vie de [illegible] Eau de vie Scheld [illegible] Castillon Jr. 1815. [illegible] de Castillon Jr. 1825, à vendre [illegible] EUG. ROCHEREAU [illegible]
30nov 17 et 19, [illegible]

SARDINES en déchargement et [illegible] soussigné—200 boîtes sardines, [illegible] 8 500 do do des marques [illegible] Martin. E. ROCHEREAU [illegible]
30 nov 17 et 19, [illegible]

CONSERVES venant d'être reçues [illegible] par le soussigné—150 boîtes [illegible] do, 164 boîtes cèpes, 200 demi boîtes [illegible] ques de A. Camus, Cosme et Martin [illegible] E. ROCHEREAU [illegible]
30 nov 17 et 19, [illegible]

CERISES à l'eau de vie—250 caisses [illegible] capes et étiquettes, à vendre par [illegible] E. ROCHEREAU [illegible]
30 nov 17 et 19, [illegible]

CHAMPAGNE—200 paniers des marques [illegible] tes: Anchor, Crescent, [illegible] chez et Olivier & Co, à vendre par [illegible] E. ROCHEREAU [illegible]
30 nov 17 et 19 [illegible]

BRODEQUINS Russet [illegible] déchargement du navire [illegible] dre par FROST [illegible]
30 nov

CHAPEAUX de laine—25 [illegible] claire, blancs et noirs, à vendre [illegible] FROST & Co [illegible]
30 nov

ARTICLES pour la Marine—2,000 [illegible] brai et résine, en déchargement [illegible] land, de Wilmington, et à vendre [illegible] ALFRED KEARNEY & [illegible]
30nov

ESPRIT de Térébenthine—25 [illegible] ADFRED KEARNEY & C[illegible]
30 nov

CIGARES DE LA HAVANE [illegible] complet des meilleures qualités [illegible] la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO [illegible] 32, [illegible]
30nov

SUCRES—Blanc, jaune brun [illegible] dre par J. M. CABALLERO [illegible] 32, [illegible]

CAFE—Café de la Havane [illegible] dre par J. M. CABALLERO [illegible] 32, [illegible]
30nov

CIGARES PRINCIPES—1ère qualité [illegible] prix, en magasin et à vendre par [illegible] J. M. CABALLERO [illegible] 32, [illegible]
30nov

25 barriques de vin Medoc [illegible] chargement de la barque [illegible] dre par DABAN, QUEYROUZE & [illegible]
25 nov

VIN rouge et blanc en caisse [illegible] à vendre par le soussigné, [illegible] vire Talma de Bordeaux: 1,000 caisses vin rouge ordinaire, [illegible] 200 do do do [illegible] 30 barriques vin Montferrand. 25 do do Haut Talence. 30 barils vin blanc Sauterne. 70 paniers bouteilles vides. A. CABRIERE, 94, Vieille Levée.

VINS DE XERES—60 barils, à vendre par [illegible] S. VALLS, [illegible]
22 oct

HOTEL de la Bourse St-Louis.

DES propositions cachetées seront reçues au Bureau de la Banque des Citoyens pour le loyer à bail des localités suivantes:
1o La totalité de l'hôtel St-Louis,
2o La Barre de la Bourse St-Louis,
3o La Salle de Bal St-Louis et dépendances,
4o Les Chambres à Bains, pour servir de bains ou de restaurat,
5o La Rotonde séparément ou avec d'autres localités,
6o Le Magasin encoignure Royale et St-Louis,
7o Les trois Magasins de la rue Royale, près de l'entrée de l'Hôtel, séparément,
8o Le Magasin encoignure Chartres et St Louis,
9o Les cinq Magasins ou Offices sur la rue St Louis, sur les deux côtés de la Bourse, séparément.

Les propositions devront donner le nom des parties et leur caution, le prix offert, et le temps pour lequel on propose de prendre chaque localité.

☞ Des propositions pour l'achat de la totalité des lieux ci-dessus, seront également reçues, avec les conditions et termes qui pourraient convenir aux acheteurs, et être agréables aux directeurs.
1er déc—3 V. ALLAIN, Président

AVIS.

LES contribuables de la Municipalité No. 3, sont prévenus que la collecte des taxes dues le 1er courant, sur propriétés foncières et esclaves, commencera le 1er janvier 1848. Et ils sont en outre prévenus que les propriétaires qui paieront leurs Taxes dans la première quinzaine de janvier auront droit à une réduction de cinq pour cent; dans un délai d'un mois à quatre pour cent; et dans un délai d'un mois et demi à trois pour cent et dans un délai de deux mois à deux pour cent.
M. RENARD, Trésorier,
1er déc—30j Municipalité No. 3.

MADRAS DE L'INDE—3 malles madras de Pl... de, qualité supérieure, et dessins nouveaux, à vendre par H. DEGOER & RIFFLARD.
25 nov

☞ L'attention des poulieurs, constructeurs et charpentiers de navires, est appelée sur la vente de deux ouvriers [frères], que MM. Beard, Calhoun & Co, vendent aujourd'hui à l'Arcade de Banks; au même moment, vente de plusieurs autres nègres de valeur, qui peuvent être examinés avant la vente.